

## **DES PROGRAMMES DE FINANCEMENT À L'AVANTAGE DES ENTREPRISES AU CLD DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

**Bécancour, le 18 avril 2017** – À nouveau, le CLD de la MRC de Bécancour pose un geste concret à titre d'organisme qui favorise le démarrage, la croissance et l'acquisition d'entreprises en présentant une nouvelle offre de fonds d'investissement. Celui-ci permettra de mieux répondre aux besoins et aux réalités des entreprises ou promoteurs de la région et sera complémentaire aux programmes de financement disponibles sur le territoire. Les fonds du CLD s'inscrivent entre les critères d'admissibilité émis par le Centre d'initiative pour l'emploi local de la ville de Bécancour et de Lotbinière (CIEL) et le Fonds de diversification de 200 M\$. De plus, les taux d'intérêt pour certains fonds ont été révisés. Ils offrent du sans intérêt et des taux avantageux.

*« Avec ces nouvelles mesures, nous souhaitons offrir un meilleur financement adapté aux entreprises en démarrage, être complémentaire avec d'autres fonds pour les entreprises en expansion et nous mettons l'accent sur l'importance que l'entreprise doit se doter d'un plan de commercialisation structuré. De plus, chaque entreprise financée par un des programmes d'aide financière du CLD bénéficiera d'un accompagnement spécialisé afin d'assurer à son projet une réussite d'affaires. Nos fonds sont maintenant plus flexibles et s'adressent à un plus large éventail d'entreprises »,* mentionne monsieur Daniel Béliveau, directeur général.

En 2016, plusieurs travaux ont été menés à terme et ont permis au CLD puisse prendre un nouveau virage. Mentionnons notamment, la refonte de la mission, la vision et les valeurs de l'organisme ainsi que la révision des fonds et programmes provenant du CLD. Les critères d'admissibilité, la nature de l'aide accordée et la pertinence de chacun, ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse par l'équipe de travail. Cette analyse était devenue nécessaire et a permis de mieux adapter les fonds aux besoins des entreprises.

Les fonds soutiennent le démarrage d'entreprise, supportent l'expansion ou favorisent le développement des entreprises d'économie sociale. L'aide financière peut être versée sous forme de subvention ou de prêt sans intérêt, et ce, tout dépendant du fonds d'aide financière. Les présents fonds d'investissement sont le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds locaux de solidarité (FLS), le Fonds d'économie sociale (FDÉS), le soutien aux entreprises (FSE) et le Fonds d'investissement en agriculture (FIAB).

*« Ces travaux de révision s'inscrivent pleinement dans notre volonté de renouveler notre façon de travailler, et ce, en complémentarité avec l'ensemble des partenaires économiques. Ainsi, nous nous assurons d'offrir un service d'accompagnement personnalisé et une offre de financement adaptés aux besoins de l'entrepreneur ou du promoteur. Il était donc primordial pour nous de faire cet exercice et de s'assurer que nos entreprises puissent bénéficier d'un financement qui correspond à la hauteur des investissements de leur projet »,* tient à souligner madame Lucie Allard, présidente du conseil d'administration du CLD.

Les détails de chacun des fonds est disponible sur le site Internet du CLD de la MRC de Bécancour à [www.cldbécancour.qc.ca/services-entrepreneurs/aide-financiere](http://www.cldbécancour.qc.ca/services-entrepreneurs/aide-financiere). Nous invitons les entrepreneurs ou promoteurs à contacter un de nos agents de développement pour bien évaluer vos besoins et d’y trouver le meilleur service ou produit qui vous convient. Vous pouvez nous rejoindre au 819 298-2070.

- 30 -

Pour information :

Daniel Béliveau

Directeur général

CLD et MRC de Bécancour

819 298-3300, poste 226

[d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca](mailto:d.beliveau@mrcbecancour.qc.ca)

Source :

Isabel Rouette

Conseillère en communication

CLD et MRC de Bécancour

819 298-3300, poste 243

[i.rouette@cldbécancour.qc.ca](mailto:i.rouette@cldbécancour.qc.ca)